



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 18 avril 2017 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy (absent)
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois (absent)
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

Directrice générale Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 5 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **Annexe 2.0**
- 3.0 PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 **Annexe 3.1**
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017; **Annexe 3.2**
- 4.0 ADMINISTRATION FINANCE**
- 4.1 Date de dépôt des états financiers 2016 : mardi le 16 mai 2017;
- 4.2 Dépôt et acceptation des états financiers de l'OMH de Danville; **Annexe 4.2**
- 4.3 Adoption du règlement no. 168-2017 modifiant le règlement no. 54-2016 décrétant un emprunt de 175 000\$ pour l'acquisition et la démolition de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel, ainsi que les honoraires professionnels y étant relié, le tout afin de porter la dépense à un montant maximum de 310 000\$; **Annexe 4.3**
- 4.4 Avis de motion pour l'adoption du règlement d'emprunt no. 169-2017 décrétant un emprunt de 1 368 427\$ pour la réalisation des travaux prévus à la programmation 2014-2018 de la TECQ; **Annexe 4.4**
- 5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES**
- 5.1 Adoption des lettres d'ententes no. 2017-1, 2017-2, 2017-3, 2017-4 et 2017-5 ; **Annexe 5.1**
- 5.2 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – demandes Expérience travail-été et Apprenti-stage ; **Annexe 5.2**
- QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**
- 6.0 6.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**
- 6.1 Demande à la MRC des Sources pour la modification du schéma d'aménagement afin d'autoriser dans la liste des activités compatibles en bordure de la route 116, l'usage centre de tri de

transformation et de valorisation de matériaux à l'intérieur d'un bâtiment;

- 6.2 Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 146-2015 afin d'autoriser l'usage « industrie lourde » dans la zone I52 et d'exclure de cette zone les lots suivants : 4 835 240, 4 835 259, 4 835 148, et partie des lots suivants : 4 835 150, 4 835 149, 4 838 148 ;

7.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Octroi du contrat pour la tonte de pelouse des parcs Grenier, Plein air, domaine Morrill ; **Annexe 7.1**
- 7.2 Octroi du contrat pour la réfection de 283 mètres linéaires de trottoirs ; **Annexe 7.2**
- 7.3 Projet Elm, Pine, Lambert – octroi du mandat de services professionnels pour le contrôle des matériaux ; **Annexe 7.3**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

8.0 DEMANDES DIVERSES

- 8.1 Place aux jeunes – invitation au séjour printanier le 14 mai prochain à 11h30 ; **Annexe 8.1**
- 8.2 Association pulmonaire Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux ; **Annexe 8.2**
- 8.3 MRC des Sources – rendez-vous des écomatériaux – billets pour la 3e édition du salon ; **Annexe 8.3**
- 8.4 Relais des policiers de Sherbrooke pour Opération Enfant Soleil du 1er au 3 juin 2017 ; **Annexe 8.4**
- 8.5 Harmonie d'Asbestos – demande de soutien financier pour le 87e Gala-Concert le samedi 27 mai prochain (60\$) ; **Annexe 8.5**

9.0 CORRESPONDANCE

- 9.1 MAMOT – Autorisation pour l'emprunt no. 150-2015 de 425 000\$ pour la réfection de la piscine municipale ; **Annexe 9.1**
- 9.2 Société de l'assurance automobile du Québec – campagne de sécurité à vélo ; **Annexe 9.2**
- 9.3 Emploi d'été Canada 2017–Demande approuvée pour 4 étudiants; **Annexe 9.3**
- 9.4 MTMDT – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – volet principal ; **Annexe 9.4**
- 9.5 CPTAQ – Avis de modification de l'orientation préliminaire – Dossier de Transport Jacques Bisonnette Inc. ; **Annexe 9.5**
- 9.6 MRC des Sources – Règlement omnibus 162-2016 – certificat de conformité no. 403 ; **Annexe 9.6**
- 9.7 MRC des Sources – réponse à la Ville de Danville à l'effet de modifier le schéma d'aménagement révisé pour un projet de parc industriel ; **Annexe 9.7**

10.0 VARIA

11.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 11.1 Prochaine séance : 1er mai 2017;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE:

156-2017 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que proposé, le tout considérant un varia ouvert à la fin de la séance.

ADOPTÉ.

PROCÈS-VERBAUX

157-2017-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard, et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 soit adopté tel que soumis, le tout considérant que l'ensemble des élus ont eu l'opportunité de le lire et de le commenter au moins 2 jours avant la présente séance et que les corrections demandées ont été effectuées, par conséquent, il y a dispense de lecture de ce procès-verbal en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ.

158-2017-Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017 soit adopté tel que soumis, le tout considérant que l'ensemble des élus ont eu l'opportunité de le lire et de le commenter au moins 2 jours avant la présente séance et que les corrections demandées ont été effectuées, par conséquent, il y a dispense de lecture de ce procès-verbal en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION FINANCE:

159-2017-Date de dépôt des états financiers 2016 : mardi le 16 mai 2017;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la directrice générale est autorisée à faire publier un avis public annonçant le dépôt des états financiers 2016 de la Ville de Danville le 16 mai 2017.

ADOPTÉ.

160-2017-Dépôt et acceptation des états financiers de l'OMH de Danville au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Danville fournit 10% du budget de fonctionnement de l'OMH de Danville et qu'elle est par conséquent également responsable des créances de l'organisme ;

ATTENDU QUE considérant ce fait, la Ville de Danville doit prendre connaissance des états financiers de l'OMH de Danville chaque année et approuver leur confection ;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Danville a déposé au Conseil de Ville de Danville copie de ses états financiers au 31 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE suivant la présentation de ses états financiers, la municipalité de Danville recevra un remboursement de 510\$ à titre de contribution versée en trop pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE les états financiers de l'OMH ont été préparés par une firme comptable reconnue et selon les principes comptables en vigueur ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que les états financiers au 31 décembre 2016 de l'OMH soient approuvés par la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

161-2017-Adoption du règlement no. 168-2017 modifiant le règlement no. 154-2016 décrétant un emprunt de 175 000\$ pour l'acquisition et la démolition de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel à Danville, ainsi que les honoraires professionnels y étant relié, le tout afin de porter la dépense à un montant maximum de 310 000\$;

ATTENDU QUE le 1^{er} février 2016, la Ville de Danville a adopté le règlement no. 154-2016 décrétant un emprunt de 175 000\$ pour l'acquisition et la démolition de l'immeuble si au 29-31, rue du Carmel à Danville;

ATTENDU QUE le 22 avril 2016, le MAMOT a autorisé cet emprunt;

ATTENDU QUE depuis l'autorisation de cet emprunt, la Ville de Danville a confié à la firme Lemay Côté Architectes, le mandat pour la préparation des plans et devis de démolition de l'immeuble;

ATTENDU QUE suite à la préparation de ces plans et devis, il appert qu'il faudra stabiliser la rue municipale se trouvant face à l'immeuble et que cette dépense n'avait initialement pas été prévue lors de l'emprunt effectué en février 2016;

ATTENDU QUE la stabilisation de la rue nécessite aussi des frais supplémentaires d'ingénierie pour la réalisation d'une étude géotechnique;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels engagés dans ce dossier s'élèvent déjà à plus de 42 000\$;

ATTENDU QUE pour acquérir l'immeuble, la municipalité a dû déboursier un montant de 16 805,42\$ au niveau des taxes impayées sur l'immeuble;

ATTENDU QUE les coûts estimés de démolitions s'élèvent à 249 110\$, y compris la portion de TVQ que la municipalité doit assumer pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE le montant de 175 000\$ emprunté pour défrayer les coûts d'acquisition et de démolition de l'immeuble est donc insuffisant;

ATTENDU QU'un montant supplémentaire de 135 000\$ doit donc être emprunté afin de réaliser le projet de démolition de l'immeuble sis au 28-31, rue du Carmel à Danville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE BOISSÉ, SECONDÉ PAR MONSIEUR PATRICK SATRE ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ QUE :

1. L'article 2 du règlement 154-2016 est remplacé par le suivant :

« **ARTICLE 2**

Le conseil décrète, par le présent règlement, les travaux suivants :

- Acquisition de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel : 25 000\$
- Démolition de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel : 285 000\$ »

2. L'article 3 du règlement 154-2016 est remplacé par le suivant :

« **ARTICLE 3**

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 310 000 \$ pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt jusqu'à concurrence du même montant. »

3. L'article 5 du règlement 154-2016 est remplacé par le suivant :

« L'emprunt sera remboursé en 25 ans ».

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION – Est donné par monsieur Jean-Guy Dionne qu'il proposera ou fera proposer pour adoption le règlement d'emprunt no. 169-2017 décrétant un emprunt d'un montant entre 1 368 427\$ et 1 950 967\$ pour la réalisation des travaux prévus à la programmation 2014-2018 du programme TECQ.

ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

Adoption des lettres d'ententes no. 2017-1, 2017-2, 2017-3, 2017-4 et 2017-5 :

CONSIDÉRANT que les lettres d'entente 2017-2, 2017-3 et 2017-4 portent sur des sujets nouveaux et que les élus n'ont pas eu le temps de prendre connaissance du texte de ces dernières avant la présente assemblée, il est proposé de reporter l'adoption de celles-ci à la prochaine assemblée.

162-2017-Adoption de la lettre d'entente 2017-1 portant sur la création d'un nouveau poste temporaire d'essai de *journalier responsable des bâtiments, de l'entretien ménager et des loisirs* :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville autorise la création d'un nouveau poste de *journalier responsable des bâtiments, de l'entretien ménager et des loisirs* pour une période d'essai de 18 mois, le tout selon les termes et modalités énoncés à la lettre d'entente no. 2017-2 convenus avec les membres du syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD) et que le maire, M. Michel Plourde, ainsi que la directrice générale, Mme Caroline Lalonde sont mandatés à signer pour et au nom de la Ville de Danville cette entente.

ADOPTÉ.

163-2017-Adoption de la lettre d'entente no. 2017-5 portant sur l'horaire de travail estival du mécanicien-opérateur :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville autorise la signature de la lettre d'entente no. 2017-5 portant sur l'horaire de travail estival du mécanicien-opérateur, le tout selon les termes et modalités énoncés à la lettre d'entente no. 2017-5 convenus avec les membres du syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD) et que le maire, M. Michel Plourde, ainsi que la directrice générale, Mme Caroline Lalonde sont mandatés à signer pour et au nom de la Ville de Danville cette entente.

ADOPTÉ.

164-2017-Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – demandes Expérience travail-été et Apprenti-stage :

ATTENDU QUE le *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* entreprend sa 22^e édition ;

ATTENDU QUE ce programme offre aux étudiants l'opportunité d'œuvrer dans la région et de se faire connaître auprès d'employeurs ;

ATTENDU QUE le programme comporte deux volets, à savoir le volet Apprenti-stage et le volet Expérience Travail-été ;

ATTENDU QUE le volet Apprenti-stage permet aux étudiants du secondaire d'acquérir un premier contact avec le marché du travail par le biais d'une expérience de stage d'une durée de 80 heures au sein d'un organisme sans but lucratif ;

ATTENDU QUE le volet Expérience Travail-été permet d'embaucher des étudiants pour la saison estivale et de recevoir une subvention salariale de 2\$ de l'heure jusqu'à concurrence de 420\$ par étudiant, le tout afin que les jeunes de la région puissent acquérir une expérience de travail dans la région et contrer l'exode vers les grands centres ;

ATTENDU QUE l'un ou l'autre des volets peut être intéressant pour la municipalité, notamment pour l'embauche de travailleurs saisonniers pour l'OTJ de Danville et la surveillance de la piscine municipale ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à effectuer des demandes de stagiaires et des demandes de subventions salariales auprès du programme *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* afin de combler des postes d'animateurs pour l'OTJ et de sauveteurs/surveillants pour la piscine municipale.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

M. Georges Demers – M. Demers informe les membres du Conseil qu'il y a eu un problème la fin de semaine passée sur le chemin Demers. En effet, suite aux pluies abondantes, un trou s'est formé sur chemin à la hauteur d'un ponceau, ce qui rendait la circulation de véhicules problématique. Le véhicule de la fille de M. Demers est resté pris dans ce trou, mais heureusement, il n'y a pas eu de blessure ou de dommage à son véhicule. M. Demers informe le conseil que le système de transfert des appels téléphoniques en cas d'urgence n'a pas fonctionné au niveau du service de la voirie et qu'il a finalement contacté la SQ pour leur faire part du problème. Il aimerait que ce système soit vérifié afin d'éviter une telle situation à l'avenir lorsque l'intervention du service de la voirie est requise à un endroit à l'extérieur des heures d'ouverture du bureau municipal. Il est convenu que des vérifications seront effectuées relativement à ce système téléphonique pour éviter que ce type de problème se reproduise à l'avenir.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS :

165-2017-Demande à la MRC des Sources pour la modification du schéma d'aménagement afin d'autoriser dans la liste des activités compatibles en bordure de la route 116, l'usage centre de tri de transformation et de valorisation de matériaux à l'intérieur d'un bâtiment;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, d'amender le contenu de ses règlements ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville désire modifier son règlement de zonage 146-2015 afin DE :

- Ajouter à la grille de spécification l'usage industrie lourde dans la zone I52;
- Modifier l'article 6.3 du règlement de zonage 146-2015 de manière à obliger que l'exercice d'un usage du groupe I4 industrie lourde s'effectue obligatoirement à l'intérieur d'un bâtiment, et que pour les bâtiments ayant front sur la route 116 et sur la route verte, seul l'entreposage à l'arrière du bâtiment soit autorisé;
- Exclure de la zone I52 les lots 4 835 259 et 4 835 240 afin de créer une nouvelle zone Mixte;
- Exclure de la zone I52 partie des lots 4 835 150, 4 835 149 et 4 835 148 afin de les inclure dans la zone Ré 73;

ATTENDU QUE la modification projetée du règlement de zonage 146-2015 permettra, d'une part, de corriger le caractère dérogatoire, mais protégé par droits acquis, des activités exercées par les « Les Ateliers Beauchemins Inc. » et « Outil-pac Estrie Inc. », en plus de permettre l'agrandissement futur de ces entreprises et/ou l'implantation de nouvelles entreprises sur les lots vacants situés dans la zone I52;

ATTENDU QUE cette modification au règlement de zonage 146-2015 permettra également de compléter l'occupation des lots vacants dans la zone I52 pour ensuite orienter le développement industriel lourd dans le secteur des anciens lots de la Mine Jeffrey, en bordure de la voie de contournement de la route 255;

ATTENDU QUE pour modifier son règlement de zonage 146-2015, la Ville de Danville doit s'assurer que les modifications projetées sont conformes au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC des Sources, ce qui n'est pas le cas actuellement;

ATTENDU QUE pour que la modification au règlement de zonage 146-2015 soit conforme au SAD de la MRC des Sources, il faut que la MRC modifie son article 5.5.3.1.1 – *Liste des activités compatibles et incompatibles en bordure de la route 116* afin de retirer de la liste des activités incompatibles, l'activité « Centre de récupération et de triage de papier, verre, plastique et autres produits similaires »;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le règlement 146-2015 a été par madame Francine Labelle-Girard lors de la séance ordinaire du 18 avril 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité **QUE** le Conseil de Ville de Danville demande à la MRC des Sources de modifier l'article 5.3.3.1.1 de son Schéma d'aménagement et de développement afin de retirer de la liste des activités incompatibles, l'activité « Centre de récupération et de triage de papier, verre, plastique et autres produits similaires ».

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION – Est donné par monsieur Jean-Guy Dionne qu'il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 146-2015 afin d'autoriser l'usage « industrie lourde » dans la zone I52 et d'exclure de cette zone les lots suivants : 4 835 240, 4 835 259, 4 835 148, et partie des lots suivants : 4 835 150, 4 835 149 et 4 838 148 du cadastre du Québec.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

166-2017-Octroi du contrat pour la tonte de pelouse des parcs Grenier, Plein air, domaine Morrill :

ATTENDU QUE la municipalité octroie depuis de nombreuses années des contrats pour la tonte de gazon dans les parcs Grenier, Plein air et Morrill ;

ATTENDU QUE pour la saison estivale 2017, la municipalité a reçu deux offres pour l'entretien de ces parcs, à savoir :

- Michel Plante :
 - o Parc Grenier : 1 000\$
 - o Parc Plein air : 600\$
 - o Domaine Morrill : 500\$

- Entretien Extérieur Gabriel Gauthier :
 - o Parc Grenier : 500\$
 - o Parc Plein air : 500\$
 - o Domaine Morrill : 500\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Entretien Extérieur Gabriel Gauthier au montant total du contrat de 1 500\$ pour l'ensemble du contrat, le tout plus les taxes applicables ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- L'entretien des parcs Grenier, Plein air et Morrill sont octroyés à Entretien Extérieur Gabriel Gauthier au montant forfaitaire de 1 500\$ pour la saison estivale 2017, le tout payable en trois versements égaux les 15 juin, 15 juillet et 15 août 2017 ;
- La Ville de Danville demande un entretien minimum d'une tonte par semaine dans chacun des parcs pour la période de juin à septembre et par la suite, une tonte selon le besoin, et ce, jusqu'à la mi-octobre ;

- Le contrat débutera le 1^{er} mai 2017 et se terminera le 15 octobre 2017 ;
- Le responsable de la tonte des pelouses dans ces trois parcs devra signaler tout bris ou défaillance des équipements municipaux au directeur des travaux publics dès que possible afin qu'une équipe de la voirie puisse procéder à l'examen du bris et à sa réparation, le cas échéant ;
- Le directeur des travaux publics, M. Roch Hamel, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents requis en lien avec l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ.

167-2017-Octroi du contrat pour la réfection de 283 mètres linéaires de trottoirs ;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire procéder à la réfection d'une portion de 283 mètres linéaires de trottoirs sur les rues Daniel-Johnson et Grove;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'octroyer ce contrat;

ATTENDU QUE cinq compagnies ont été invitées à soumissionner, à savoir : Construction DLP, Cimenterie St-Laurent, Construction Sylvain Lampron, Construction Léo Barolet et Lambert et Grenier;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, les cinq compagnies sollicitées ont présenté des offres et que les résultats sont les suivants :

- o Construction DLP : 34 734,10\$ plus les taxes applicables;
- o Cimentier St-Laurent : 35 941,00\$ plus les taxes applicables;
- o Construction Sylvain Lampron : 45 280,00\$ plus les taxes applicables;
- o Construction Léo Barolet : 65 373,00\$ plus les taxes applicables;
- o Lambert et Grenier : 37 002,25\$ plus les taxes;

ATTENDU QUE Construction DLP est le plus bas soumissionnaire conforme et que le prix de l'offre reçue se situe dans la fourchette des prix attendus par la Ville de Danville;

ATTENDU QUE Construction DLP détient une licence RBQ d'entrepreneur général, licence # 5703-0926-01 ;

ATTENDU QUE des discussions afin de déplacer la portion de trottoir située sur la rue Grove afin de réaliser la réfection d'une portion de trottoir sur la rue Daniel-Johnson, entre la caisse Desjardins et la rue de la Briqueterie ont eu lieu, mais qu'avant de confirmer cette modification, la directrice générale doit valider s'il est possible de le faire auprès de la personne responsable du programme de la subvention du PIQM-MADA;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de Construction DLP au montant de 24 734,10\$ ou 122.70\$/mètre linéaire, plus les taxes applicables pour effectuer la réfection d'environ 283 mètres linéaires de trottoirs au cours de la saison estivale 2017;
- La directrice générale validera s'il est possible de modifier les tronçons identifiés dans la demande de subvention PIQM-MADA et d'en choisir de nouveaux pour la réalisation du projet soumis;
- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;
- Les travaux sont financés à 50% par le programme PIQM-MADA et à 50% par le fonds courant de la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

168-2017-Projet Elm, Pine, Lambert – octroi du mandat de services professionnels pour le contrôle des matériaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'octroyer un mandat de services professionnels pour le contrôle des matériaux pour le projet de réfection des rues Pine, Elm, Lambert et Grove;

ATTENDU QUE trois compagnies ont été invitées à soumissionner, à savoir : Protekna, Englobe et Exp;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, les trois compagnies sollicitées ont présenté des offres et que les résultats sont les suivants :

- Protekna : 14 147,50\$ plus les taxes applicables;
- Englobe : 24 341,90\$, plus les taxes applicables;
- Exp : 16 970,00\$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Protekna est le plus bas soumissionnaire conforme et que le prix de l'offre reçue se situe dans la fourchette des prix attendus par la Ville de Danville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de Protekna pour le mandat de service professionnel de contrôle des matériaux pour le projet des rues Elm, Pine, Lambert et Grove, le tout pour un montant de 14 147,50\$, plus les taxes applicables;
- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à l'octroi de ce contrat;
- Les frais relatifs à la présente sont affectés à la subvention du programme de la TECQ 2014-2018;

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

M. Simon Tessier – M. Tessier félicite le maire pour l'organisation du dernier samedi du maire il souligne le fait que le sujet des VTT est un sujet qui intéresse la population et qu'à ce titre, l'évènement a fait salle comble. M. Tessier s'informe à savoir pourquoi le point des VTT n'est pas à l'ordre du jour de ce soir. M. le maire lui répond que le point n'est pas à l'ordre du jour puisque depuis l'organisation du samedi du maire, le Conseil ne s'est pas réuni pour discuter de ce sujet et que par ailleurs, ce point est à l'ordre du jour de l'atelier de travail qui suivra la présente assemblée publique.

DEMANDES DIVERSES

Place aux jeunes – invitation au séjour printanier le 14 mai prochain à 11h30 ;

Point pour information

169-2017-Association pulmonaire Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux ;

ATTENDU QUE parmi les bouleversements occasionnés par les changements climatiques, on remarque une croissance accrue des plantes allergènes au Québec, dont une particulièrement indésirable : l'herbe à poux ;

ATTENDU QU'en raison des changements climatiques, la saison pollinique au Québec s'est allongée de plus de 20 jours au cours des 20 dernières années, ce qui amplifie l'impact des allergies dans la population ;

ATTENDU QUE plus de 800 000 québécois et québécoises souffrent d'allergies saisonnières à l'herbe à poux ;

ATTENDU QU'un geste aussi simple que d'arracher ou de couper cette plante avant sa période de floraison peut grandement améliorer la qualité de vie des citoyens et diminuer les frais associés à leur état de santé ;

ATTENDU QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ), a créé en 2007 la *Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux* et que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est également associé à cette campagne ;

ATTENDU QUE pour 2017, la Ville de Québec est la ville hôte de la campagne et que celle-ci met en œuvre un programme de contrôle de l'herbe à poux ;

ATTENDU QUE le MSSS, la Ville de Québec et l'AQP invitent la Ville de Danville à se joindre au mouvement en faisant part de notre engagement envers la campagne et en sensibilisant nos citoyens afin de lutter pour favoriser la santé respiratoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville signifie son engagement envers la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux et qu'elle diffuse via ses médias sociaux de l'information sur la lutte et le contrôle de l'herbe à poux auprès de la population.

ADOPTÉ.

MRC des Sources – rendez-vous des écomatériaux – billets pour la 3^e édition du salon ;

Ce point est reporté à la prochaine assemblée du Conseil.

170-2017-Relais des policiers de Sherbrooke pour Opération Enfant Soleil du 1^{er} au 3 juin 2017 ;

ATTENDU QUE la 4^e édition du relais des policiers de Sherbrooke aura lieu du 1^{er} au 3 juin prochain ;

ATTENDU QUE cet événement est une course à relais entre la Ville de Sherbrooke et la Ville d'Amqui et que 10 coureurs vont s'alterner jour et nuit tout au long des 603 kilomètres séparant les deux villes ;

ATTENDU QU'il y aura un coureur à la fois sur le parcours, que ce dernier va courir sur l'accotement afin de ne pas entraver la circulation routière et qu'il y aura un véhicule de patrouille assurera la sécurité de ce dernier ainsi qu'un véhicule récréatif qui transportera les coureurs et conducteurs ;

ATTENDU QUE ce relais a pour objectif d'amasser des dons pour Opération Enfant Soleil ;

ATTENDU QUE l'évènement sera de passage sur le territoire de la Ville de Danville le jeudi 1^{er} juin entre 11h00 et 16h00 et que la route empruntée sera la route 116 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports demande à ce que les municipalités situées sur le circuit de la course soient avisées de son passage ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville approuve le passage de la 4^e édition du Relais des policiers de Sherbrooke pour Opération Enfant Soleil le 1^{er} juin 2017.

ADOPTÉ.

171-2017-Harmonie d'Asbestos – demande de soutien financier pour le 87^e Gala-Concert le samedi 27 mai prochain (60\$) ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville accorde un soutien financier de 60\$ à l'Harmonie d'Asbestos pour l'organisation de leur 87^e gala concert le 27 mai prochain au Camp musical d'Asbestos à compter de 18h30.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE



- ❖ MAMOT – Autorisation pour l'emprunt no. 150-2015 de 425 000\$ pour la réfection de la piscine municipale ;
- ❖ Société de l'assurance automobile du Québec – campagne de sécurité à vélo ;
- ❖ Emploi d'été Canada 2017 – Demande approuvée pour 4 étudiants ;
- ❖ MTMDET – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – volet principal ;
- ❖ CPTAQ – Avis de modification de l'orientation préliminaire – Dossier de Transport Jacques Bissonnette Inc. ;

172-2017-Envoie d'une lettre de remerciement à M. Oumar Dia, directeur du service de l'urbanisme et de l'émission des permis :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que le Conseil de Ville transmette une lettre de remerciement à M. Oumar Dia, directeur du service de l'urbanisme et de l'émission des permis, afin de souligner son bon travail dans le cadre du dossier de révision de Transport Jacques Bissonnette Inc. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ).

ADOPTÉ.

- ❖ MRC des Sources – Règlement omnibus 162-2016 – certificat de conformité no. 403 ;
- ❖ MRC des Sources – réponse à la Ville de Danville à l'effet de modifier le schéma d'aménagement révisé pour un projet de parc industriel ;

VARIA

Madame Nathalie Boissé : Mme Boissé informe le Conseil de ville ainsi que les membres du public présents que la prochaine Assemblée générale annuelle de Transbestos aura lieu le 27 avril prochain à 19h à la bibliothèque de la Ville d'Asbestos.

Madame Francine Labelle-Girard : Mme Labelle-Girard fait un résumé des discussions qui ont eu lieu au Comité consultatif d'urbanisme en lien avec le dossier des « poules urbaines ». Elle informe également les gens dans la salle que le règlement sur la présence des chiens à l'étang Burbank devrait être adopté lors de la prochaine séance.

173-2017-AUTORISATION POUR DÉPOSER UN CERTIFICAT D'AUTORISATION – RUISSEAU BURBANK

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE :**

- la Ville de Danville autorise madame Caroline Lalonde à préparer pour et au nom de la Ville de Danville une demande de certificat d'autorisation afin que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) autorise les travaux de déviation et de remplacement de la conduite canalisant le ruisseau Burbank sous l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel;
- la Ville de Danville s'engage à transmettre au MDDELCC, une attestation signée par un ingénieur, lorsque les travaux seront terminés, attestant que les travaux ont été réalisés en accord avec le certificat d'autorisation de travaux délivré par le MDDELCC.
- La directrice générale est autorisée à signer tout document et à faire toute déclaration relativement à ce dossier auprès du MDDELCC ou de tout autre ministère impliqués relativement à cette demande.

ADOPTÉ.

2.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- ❖ Prochaine séance : 1^{er} mai 2017;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

M. Gilles Lacroix – M. Lacroix demande si la Ville de Danville a déjà reçu ses réponses pour le Programme d'Emploi Été Canada. Il indique qu'il n'a pas encore reçu de réponse de son côté et que ça commence à l'inquiéter. M. Lacroix s'informe également à savoir si

la Ville de Danville annoncera la journée de l'arbre le 20 mai prochain par des annonces dans le journal ou de la publicité à la radio. Finalement, M. Lacroix s'informe si une date a été retenue pour la rencontre avec les ingénieurs de Tetra Tech en lien avec l'étude de sécurité du barrage de l'étang Burbank et la prévision des travaux à effectuer sur ce barrage.

MOT DE FERMETURE

174-2017-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h19, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente Assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.